



accident de la vie et délais de signalement

Par **catvoye**, le **25/11/2021 à 15:36**

Bonjour,
Suite à un choc après des exercices sportifs il y a quelques mois, le dentiste m'a diagnostiqué une resorption au niveau d'une incisive(dégradation progressive de la racine).
Cela ne se voit pas mais fragilise la dent et elle doit être extraite.
Je n'ai pas déclaré l'accident alors car je n'en mesurais pas les conséquences.
Puis-je encore faire appel à mon assurance multirisque accident de la vie bien que je n'ai rien déclaré dans les temps (le contrat parle de 5 jours suivant l'accident)?
Merci
Cordialement,

Par **chaber**, le **25/11/2021 à 18:32**

Bonjour
Si le sinistre entre bien dans les garanties de votre contrat l'assureur ne peut refuser une déclaration tardive sauf s'il subit un préjudice; ce qui n'arrive pratiquement jamais